

L'ESSENTIEL EN QUELQUES PHRASES

« Devenir MSU est une **opportunité** formidable de transmettre vos connaissances et votre **savoir-faire** en médecine générale.

C'est une source d'**épanouissement** personnel et professionnel, qui vous permet de **rompre avec la monotonie** du quotidien et d'**améliorer vos pratiques**.

Que vous souhaitiez **diversifier** votre pratique, participer à l'**enseignement** des **compétences** fondamentales en médecine générale ou bien **valoriser** votre profession...

... **N'hésitez-plus** et **contactez-nous** pour rejoindre l'équipe des Généralistes Enseignants des Antilles et de la Guyane ! »

L'équipe du DUMG Antilles-Guyane



CONTACT

Pour toute demande de renseignements n'hésitez pas à contacter les responsables de la filière MSU.

DMG ANTILLES-GUYANE

Pr Jeannie HELENE-PELAGE
jeanniepelage@gmail.com

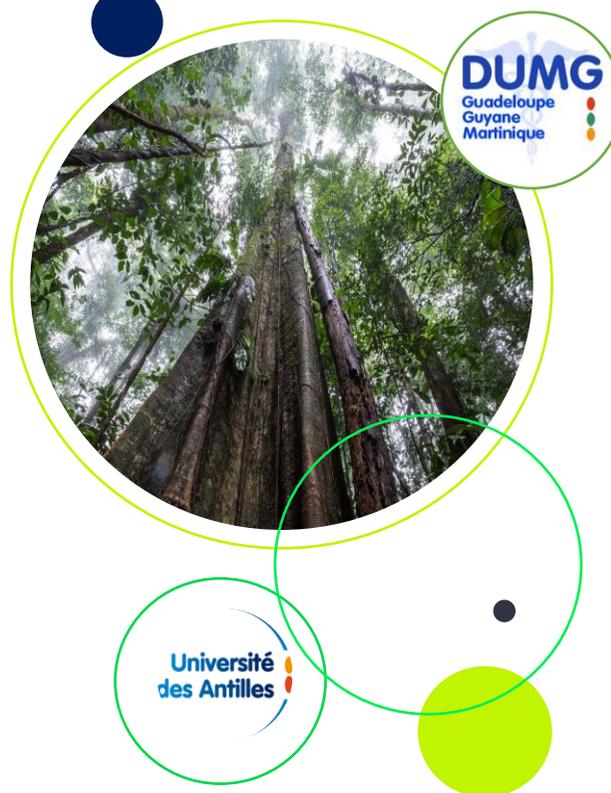
UFR MEDECINE ANTILLES

Mme Venise OPET
venise.opet@univ-antilles.fr



DEVENIR MAITRE DE STAGE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE GENERALE

ANTILLES-GUYANE



MSU ?

Maître de Stage Universitaire

Médecin généraliste enseignant

Accueil d'étudiants

Formation professionnelle ambulatoire

Quels stages ?

Second cycle (externes)

Troisième cycle (internes) niveau

Troisième cycle niveau 2 (autonomie supervisée)

Quelles qualités requises ?

Motivation

Pédagogie

POURQUOI ?

Intérêt personnel

Transmission, partage

Intérêt professionnel

Amélioration des pratiques, actualisation, stimulation

Echanges et partage

Pédagogie et recherche

Intérêt pour les Internes

Lieux de formation diversifiés

Professionalisation, acquisition de compétences

Intérêt financier

Rémunération directe et indirecte

COMMENT ?

Répondre aux critères de la charte des MSU (CNGE)

Médecine Générale, activité de soins primaires

Activité > 1 an (externes) ou > 3 ans (internes)

Environnement et conditions d'exercice favorables

Collaboration avec le Département de Médecine Générale

Enseignement

Recherche

Démarches à effectuer

Candidature (CV, lettre de motivation, dossier de demande d'agrément)

Agrément

Commission annuelle

Durée : 1 à 5 ans, renouvelable